

# **Trophée Bernard LACAZE**

## **LES 100 MILLES SEMI-HAUTURIER**

## **LES 60 MILLES CÔTIER**

Régate habitable au large du Golfe du lion et de la rade de Marseille  
en solo, duo et équipage

Parcours 100M comptant pour les duo au  
CHAMPIONNAT OCCITANIE HABITABLE DUO 2026

Départ et arrivée à Port Camargue

**Vendredi 1 et Samedi 2 Mai 2026**

**Grade 5A**

**Autorité Organisatrice : SNGRPC**

# INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

## 1. RÈGLES

1.1 La régata sera régie par :

- a) Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025 - 2028
- b) Le règlement du Championnat Occitanie Habitable Duo 2026
- c) L'annexe T, pénalité post course et conciliation s'appliquera.
- d) La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre (20h54 le 1 mai 2026) et du lever du soleil (06h31 le 02 mai 2026).

1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est devant le club.

3.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://www.sngRPC.com/100-mn-bernard-lacaze/>

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF **8 dégagement 6 si nécessaire**

## 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

## 5. SIGNAUX FAITS À TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

Samedi 25 Avril : Début de l'accueil des bateaux à port Camargue

Mercredi 29 Avril 14h00 : Début de contrôle aléatoire des équipements.

Vendredi 1 Mai 08h00 : Tous les bateaux concurrents doivent avoir rejoint port Camargue.

Vendredi 1 Mai 08h00 à 10h00 : Petit déjeuner et émargement.

Vendredi 1 Mai 10h00 : Briefing obligatoire.

Vendredi 1 Mai 11h00 : Signal d'avertissement pour la course

Samedi 2 Mai 17h00 : Fermeture de la ligne.

Samedi 2 Mai 18h30 : Proclamation des résultats et remise des prix

6.1 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :  
Flamme Jaunes pour le groupe HN1  
Flamme Rose pour le groupe HN2  
Flamme Verte pour le groupe Côtier

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe Zone de course**

## 9. LES PARCOURS

9.1 Parcours du rond semi-hauturier :

- 1) **Départ** - Dégagement éventuel  
Cardinale Nord **Port Camargue** à laisser à bâbord  
Cardinale Ouest de l'**Espiguette** à laisser à bâbord  
Cardinale Sud **Les Baronnets** à laisser à bâbord  
**Bouée spéciale croix de Saint André au nord du Planier** à laisser à bâbord  
Cardinale Sud **Les Baronnets** à laisser à tribord  
Cardinale ouest de l'**Espiguette** à laisser à tribord  
Cardinale Nord de **Port Camargue** à laisser à tribord  
**Arrivée**
- 2) **Départ** - Dégagement éventuel  
Cardinale Sud de **Brescou** à laisser à bâbord  
Cardinale Ouest de **Beauduc** à laisser à bâbord  
Cardinale Sud **Les Baronnets** à laisser à tribord  
Cardinale ouest de l'**Espiguette** à laisser à tribord  
Cardinale Nord de **Port Camargue** à laisser à tribord  
**Arrivée.**
- 3) **Départ** - Dégagement éventuel  
Cardinale Nord parc à huitre de **Gruissan** à laisser à bâbord  
**Arrivée.**
- 4) **Départ** - Dégagement éventuel  
**Zone conchylicole de Frontignan** à laisser à bâbord  
bouée **d'eau saine de Sète** à laisser à bâbord  
Cardinale Sud **Les Baronnets** à laisser à bâbord  
Cardinale ouest de l'**Espiguette** à laisser à tribord  
**Port Camargue** à laisser à bâbord  
**2 fois**  
**Arrivée.**
- 5) Tout autre parcours que les conditions météo peuvent amener le comité de course à élaborer, ainsi que des changements d'horaire de départ et de remise des prix.

9.2 Parcours du rond côtier :

- 6) **Départ** - Dégagement éventuel  
Cardinale Sud de **Brescou** à laisser à bâbord  
**Arrivée.**
- 7) **Départ** - Dégagement éventuel  
**Zone conchylicole de Frontignan** à laisser à bâbord  
**Emissaires de Palavas** à laisser à tribord  
Cardinale Sud **Les Baronnets** à laisser à bâbord  
Cardinal ouest de l'**Espiguette** à laisser à tribord  
**Port-Camargue** à laisser à bâbord  
**2 fois**  
**Arrivée.**
- 8) Tout autre parcours que les conditions météo peuvent amener le comité de course à élaborer, ainsi que des changements d'horaire de départ et de remise des prix.

9.3 Le comité de course indiquera le parcours à effectuer au moment du briefing.

- 9.4 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner. (ceci modifie la RCV 32).

## 10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement de parcours	Arrivée
Bouée Orange Fluo et bateau comité	Voir les parcours	Bouée Jaune	N/A	Bouée Rouge

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

11.1 Sont considérées comme obstacles, les zones interdites à la navigation, les zones protégées, les zones balisées des 300 mètres, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs.

11.2 Ferme pilote d'éoliennes flottantes Provence Grand Large.

Navigation interdite dans la zone dite « zone 1 » délimitée par les points géographiques suivants :

A	43°12,389'N	004°48,094'E
B	43°12,087'N	004°48,708'E
C	43°10,621'N	004°47,368'E
D	43°10,924'N	004°46,755'E

11.3 ATTENTION : Entre la cardinale Ouest de l'Espiguette et la cardinale Sud les Baronnets, un chenal sans issue s'est créé le long de la côte. Si vous rentrez dans ce chenal dans le sens Est-Ouest, vous devrez faire demi-tour pour en sortir. Une affiche au club décrit la situation.

11.4 ATTENTION : Le banc de sable de Port-Camargue dépasse la route directe entre la cardinale Ouest de l'Espiguette et la cardinale nord de Port-Camargue.

Les AVURNAV concernant la zone de navigation seront précisés lors des briefing départ.

## 12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF après 2mn donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1)

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS (sans objet)

## 14. L'ARRIVÉE PORT CAMARGUE :

14.1 La ligne d'arrivée sera entre le feu vert d'entrée du port et la bouée rouge mouillée dans l'O/NO de ce feu, positionnée approximativement au 43°31,31'N et 4°7,1'E. Elle sera à franchir dans le sens Sud - Nord en venant de la dernière marque de parcours.

14.2 Un bateau viseur de ligne pourra être mouillé à proximité de la ligne d'arrivée, il ne matérialisera pas la ligne d'arrivée.

14.3 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité la première occasion raisonnable (voir feuille de route)

## 15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 15.2 Un concurrent acceptant une pénalité post course (PPC) selon l'annexe T, pour une infraction reconnue à une règle du chapitre 2 ou sur la règle 31 et non réparée selon la RCV 44.1, verra son score d'arrivée majoré de 30 % du score de DNF, sans pouvoir dépasser le score de DNF (RCV 44.3c)

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

voir § 6.1 programme

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est dimanche 4 mai 14 heures.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé **au club**
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## 18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur distance** avec application du CVL
- 18.3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront publiés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure du briefing.

## 19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement départ au briefing
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le canal 8 dégagement 6 si nécessaire
- 19.4 [DP] Il est demandé aux skippers courant **en solitaire** de porter un gilet de sauvetage 150N tout au long de la course et de disposer d'un flashlight, une VHF portable à proximité de la barre ou sur le gilet.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **60 minutes** avant son signal d'avertissement.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon du club

**23. ACCOMPAGNATEURS (sans objet)**

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

**25. EMBLEMES (sans objet)**

**26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

**27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

[DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

**28. PRIX**

Des prix seront distribués.

**29. ARBITRES DÉSIGNÉS**

Président du comité de course : REYNAUD Denis

Adjoint au comité de course : CHRETIEN Françoise

Présidente du comité technique : VALENTIN Guy

Président du jury : GOUJON Alain

Contrôle sécurité : Denis Reynaud et Françoise Chretien

